

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0463.927.145	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **ORANGE BELGIUM**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue du Bourget**

N°: **3**

Code postal: **1140**

Commune: **Evere**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0463.927.145

DATE **20/05/2010** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

07/05/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2014

au

31/12/2014

Exercice précédent du

01/01/2013

au

31/12/2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Van den Cruijce Johan

Kisteveldlaan 8 , 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07/05/2013- 09/05/2016

Santens Hilde

Merellaan 8 , 2060 Antwerpen 6, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07/05/2013- 09/05/2016

Bossut Patricia

Avenue du Haras 105 , 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07/05/2013- 09/05/2016

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées: **31** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.3, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.1, 5.4.2, 5.4.3, 5.5.1, 5.5.2, 5.6, 5.8, 5.16, 5.17.2, 6

Signature
(nom et qualité)
Santens Hilde
Administrateur

Signature
(nom et qualité)
Johan Van den Cruijce
Administrateur

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DELOITTE Réviseurs d'entreprises SC sfd SCRL 0429.053.863

Berekenlaan 8b , 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B0025

Mandat : 07/05/2012- 07/05/2015

Représenté par

NECKEBROECK Rik

Berkenlaan 8b , 1831 Diegem, Belgique

Commissaire

Numéro de membre : A01529

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28		355,32
Frais d'établissement	5.1	20		355,32
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27		
Terrains et constructions.....		22		
Installations, machines et outillage.....		23		
Mobilier et matériel roulant.....		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28		
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	72.052.355,48	72.320.804,59
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	72.028.845,71	72.279.662,34
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	72.028.845,71	72.279.662,34
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	23.509,77	32.723,51
Comptes de régularisation	5.6	490/1		8.418,74
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	72.052.355,48	72.321.159,91

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	72.032.936,70	71.996.187,22
Capital		5.7	10	112.430,92	112.430,92
Capital souscrit			100	112.430,92	112.430,92
Capital non appelé			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	11.243,00	11.243,00
Réserve légale			130	11.243,00	11.243,00
Réserves indisponibles			131		
Pour actions propres			1310		
Autres			1311		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)			14	71.909.262,78	71.872.513,30
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Autres risques et charges		5.8	163/5		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	19.418,78	324.972,69
Dettes à plus d'un an		5.9	17		
Dettes financières			170/4		
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173		
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus			42/48	17.015,38	324.972,69
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42		
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	17.015,38	17.521,66
Fournisseurs			440/4	17.015,38	17.521,66
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45		307.451,03
Impôts			450/3		307.451,03
Rémunérations et charges sociales			454/9		
Autres dettes			47/48		
Comptes de régularisation		5.9	492/3	2.403,40	
TOTAL DU PASSIF			10/49	72.052.355,48	72.321.159,91

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires	5.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74		
Coût des ventes et des prestations		60/64	41.457,10	7.739.151,36
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	41.012,78	7.738.690,45
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	355,32	354,11
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	89,00	106,80
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-41.457,10	-7.739.151,36
Produits financiers		75	77.821,17	42.461,31
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	77.821,17	42.460,83
Autres produits financiers	5.11	752/9		0,48
Charges financières	5.11	65	2.998,68	189,93
Charges des dettes		650	2.799,18	0,63
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	199,50	189,30
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	33.365,39	-7.696.879,98

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		80.714.808,47
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		80.714.808,47
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	33.365,39	73.017.928,49
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77	-3.384,09	307.451,03
Impôts		670/3		307.451,03
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	3.384,09	
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	36.749,48	72.710.477,46
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	36.749,48	72.710.477,46

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	71.909.262,78	71.883.756,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	36.749,48	72.710.477,46
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	71.872.513,30	-826.721,16
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		11.243,00
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		11.243,00
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	71.909.262,78	71.872.513,30
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	355,32
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	355,32	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)		
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	112.430,92
(100)	112.430,92	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Nominative

Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	112.430,92	75.599
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	75.599
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Atlas Services Belgium S.A. 75 599 actions
 3, Avenue du Bourget
 1140 Bruxelles

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts à imputer

Exercice
2.403,40

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre effectif d'heures prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	89,00	106,80
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Frais bancaires		199,50	189,30

RESULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPOTS ET TAXES

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

 Impôts et précomptes dus ou versés

 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

 Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

 Suppléments d'impôts dus ou versés

 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	-33.365,39
	-3.384,09

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

NID 2014
DNA

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

 Autres latences actives

 Autres (NID)

Latences passives

 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	427.700,82
9142	418.669,66
	9.031,16
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

voir annexe jointe

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	72.028.845,71	62.549.649,20
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	72.028.845,71	62.549.649,20
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	12.670,42	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	12.670,42	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	2.799,18	0,63
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

Informations supplémentaires

voir annexe

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

ORANGE SA

rue Olivier de Serres 78

75015 PARIS, France

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

ORANGE SA

rue Olivier de Serres 78

75015 PARIS, France

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis sur une période de 5 ans utilisant la méthode linéaire.

II. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle des titres du portefeuille est effectuée de manière qu'elle reflète, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues. Des réductions de valeur ou reprises de réductions de valeur sont actées le cas échéant.

Les cautionnements versés au titre de garanties permanentes sont enregistrés à leur valeur nominale.

III. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur appropriée est opérée sur toutes les créances qui présentent une moins-value durable à la clôture de l'exercice.

IV. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur appropriée est opérée sur toutes les créances qui présentent une moins-value durable à la clôture de l'exercice.

V. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée pour faire face aux charges que pourraient résulter, pour le Groupe, du règlement de litiges en cours à la fin d'exercice.

Une provision pour latence fiscale est comptabilisée pour les impôts latents à constater dans un avenir prévisible. Une provision est également constituée pour les pensions des employées à charge de la société.

VI. COMPTES DE REGULARISATION

L'inscription à ces comptes se fait à la valeur nominale et au cours de clôture.

Les différences de change non réalisées positives, précédemment comptabilisés au passif du bilan, sont enregistrées depuis 1999 dans le compte de résultat.

RAPPORT DE GESTION

ORANGE BELGIUM
Société Anonyme
Avenue du Bourget 3
1140 Bruxelles
0463.927.145 RPM Bruxelles
(La « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014 A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2015

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice de notre mandat durant l'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et de soumettre les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 à votre approbation.

I. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Il ressort des comptes annuels que la Société a enregistré un bénéfice à affecter de EUR 36.749,48 durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Compte de résultats

La Société n'a pas développé d'activités commerciales au cours de l'exercice 2014 ; elle n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires.

Le résultat s'explique d'une part par les produits financiers (essentiellement des intérêts reçus sur le compte courant avec Orange SA) et d'autre part par le « coût des ventes et des prestations ». Ce dernier poste est passé de EUR 7.739.151,36 en 2013 à EUR 41.457,10 en 2014. Ces frais sont essentiellement liés à la vente de la participation de la Société dans STYROL HOLDING 1 GMBH (2013) et au suivi de ce dossier (2014).

Le bilan

Le total du bilan s'élève à EUR 72.052.355,48 au 31 décembre 2014 contre EUR 72.321.159,91 au 31 décembre 2013.

Les « créances à un an au plus » s'élèvent à EUR 72.028.845,71 en 2014 (contre EUR 72.279.662,34 en 2013) ; il s'agit essentiellement du dépôt en compte courant avec ORANGE SA.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à EUR 72.032.936,70 fin 2014 contre un montant de EUR 71.996.187,22 au 31 décembre 2013.

Les dettes de la Société (EUR 19.418,78 à la fin 2014) sont essentiellement constituées de dettes fournisseurs.

RAPPORT DE GESTIONPrincipaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée la Société et dont le conseil a connaissance sont exposés soit dans le présent rapport de gestion, soit dans le rapport relatifs aux engagements hors bilan.

Affectation du résultat

L'exercice écoulé a dégagé un bénéfice à affecter de EUR 36.749,48.

Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante :

	EUR
• bénéfice de l'exercice à affecter	36.749,48
• éventuellement affectation à la réserve légale	0
• éventuellement distribution de dividendes	0
• bénéfice reporté de l'exercice précédent	71.872.513,30
• prélèvement sur le capital	0
	<hr/>
• bénéfice à reporter	71.909.262,78

Les principaux engagements hors bilan sont résumés en annexe des comptes annuels de la Société.

II. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE

Néant.

III. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance du conseil d'administration, il n'existe pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

IV. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été menée au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

V. AUGMENTATION/RÉDUCTION DE CAPITAL

Aucune augmentation / réduction de capital n'a été effectuée au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

VI. ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

La Société n'a pas acquis d'actions propres.

RAPPORT DE GESTION**VII. INTÉRÊTS OPPOSÉS DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs signalent qu'aucune décision n'a été prise, ni qu'aucune opération n'a été décidée, qui tomberait sous l'application de l'article 523 du Code des sociétés.

VIII. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice 2014.

IX. SUCCURSALES

La Société ne possède pas de succursale.

X. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Vu le résultat et le bénéfice reporté, il n'y a pas lieu de justifier l'application des règles comptables de continuité (voir l'article 96, §1, 6° du Code des sociétés).

XI. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Pas d'application.

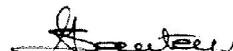
Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Fait à Bruxelles, le 25 mars 2015.

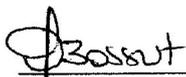
Le conseil d'administration,



Johan VAN DEN CRUIJCE,
Administrateur



Hilde SANTENS,
Administrateur



Patricia BOSSUT,
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Orange Belgium SA

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
sur les comptes annuels
clôturés le 31 décembre 2014**

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Orange Belgium SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale
sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Orange Belgium SA (« la société »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 72.052 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 37 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels d'Orange Belgium SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

Diegem, le 26 mars 2015

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Rik Neckebroeck

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENTS HORS BILAN ORANGE BELGIUM SA

Exercice 2014

Engagements financiers liés à des participations et autres actifs

Pour rappel, la Société et STUBAĀ S.C.A. (" STUBAĀ ") avaient conclu divers accords le 2 février 2012 en vue de la vente de leur participation combinée de 100 % dans STYROL HOLDING 1 (la société holding ultime d'ORANGE AUSTRIA TELECOMMUNICATION GmbH) à HUTCHISON 3G AUSTRIA HOLDINGS GmbH (" HUTCHISON "). La Société détenait une participation de 35% dans STYROL HOLDING 1 et STUBAĀ détenait le solde, soit 65%.

La Société a finalisé la cession de sa participation dans STYROL HOLDING 1 à HUTCHISON le 3 janvier 2013.

La Société a consenti, dans le contexte de cette vente, des garanties usuelles pour ce type de transaction à HUTCHISON. Ces garanties s'élèvent à EUR 98M et expireront à l'issue des délais de prescriptions (2015 ou 2023).

Le conseil d'administration estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'au 31 décembre 2014, il n'existe pas d'autres engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de la Société.

Litiges et passifs éventuels

La Société a décidé de se joindre à une procédure d'arbitrage entre STUBAĀ (en tant que demandeur) et l'acheteur (HUTCHISON). Cette procédure vise à régler un différend quant (i) à des divergences d'interprétation sur le calcul de Capex (ajustement de prix) et (ii) d'autres réclamations (" counterclaims ") formulées notamment par HUTCHISON et par TELEKOM AUSTRIA AG.

STUBAĀ gardera le contrôle de la procédure. STUBAĀ et la Société se sont mis d'accord sur un partage (i) des frais et honoraires et (ii) du résultat de l'arbitrage. Un " Claims Conduct Agreement " et une " Cost Sharing Letter " ont été signés dans ce cadre.

Le conseil suit les évolutions dans ce dossier et les conséquences éventuelles d'une inspection fiscale sur plusieurs sociétés qui ont été directement ou indirectement cédées dans le cadre de la transaction décrite ci-dessus. Le conseil estime que le risque pour la Société est limité et qu'il n'y a pas lieu de passer une provision dans les comptes à ce stade. Le conseil continuera à suivre les évolutions de ce dossier sur une base régulière.

Le conseil n'a pas connaissance de litiges ou autres procédures auxquels la Société serait partie au 31 décembre 2014 et qui pourraient avoir un effet significatif sur sa situation financière.

Commentaire annexe 15.4

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état XVIIIbis. A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions avec des parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel nous appartenons) sont publiées dans une annexe libre.